

## **Conseil d'administration du jeudi 8 février 2024**

Début à 18h20, 15 présents

### **Compte rendu du conseil d'administration du 28/11/2024**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre est adopté à l'unanimité.

**V15 P14 C1 A0**

### **Départ de Mme Godefroy à 18 heures 25 (votants : 14)**

### **Contrat de téléphonie IP-FOCUS du 1/01/2024 au 31/12/2024**

La Gestionnaire présente les termes du contrat d'entretien ALCATEL-LUCENT, il s'agit d'une reconduction du contrat. Le Conseil départemental du Maine-et-Loire a un projet de prise en charge de la téléphonie.

**V14 P14 C0 A0**

### **Contrat de maintenance du logiciel ALISE DU 1/01/2024 AU 31/12/2024**

La Gestionnaire présente les termes du contrat, il s'agit de la maintenance du logiciel ALISE (assistance à la résolution de problèmes, mise à disposition de nouvelles versions et corrections) pour un montant de 550,34 euros

**V14 P14 C0 A0**

### **Contrat d'utilisation et de maintenance du site ALISE**

La Gestionnaire présente les termes du contrat d'utilisation et de maintenance de l'espace famille permettant le paiement de la demi-pension pour un montant annuel de 420 euros.

**V14 P14 C0 A0**

### **Voyage en Espagne**

Suite à une nouvelle étude du budget, la Gestionnaire présente le nouveau tarif demandé aux familles soit 408 euros après auto financement.

**V14 P14 C0 A0**

### **Dotation Globale Horaire pour l'année 2024/2025**

Le Principal indique qu'il est nécessaire de tenir compte de différents éléments tels que effectifs, structure et DGH pour préparer la rentrée.

Concernant les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, les effectifs sont assez précis du fait que les élèves sont au collège. Nous avons des mouvements (arrivées, départs, orientation vers 3<sup>ème</sup> prépa métiers).

Concernant le niveau 6<sup>ème</sup>, cela s'avère plus compliqué du fait d'un secteur vaste et de difficultés d'accès liés aux transports, s'ensuit des élèves qui vont dans un autre collège public ou dans un collège privé.

Les effectifs présentés pour la rentrée prochaine sont les suivants :

Niveau 6<sup>ème</sup>, 166 élèves répartis sur 6 divisions, niveau 5<sup>ème</sup>, 158 élèves (dont 8 ULIS) répartis sur 5 divisions, niveau 4<sup>ème</sup>, 159 élèves répartis sur 6 divisions et niveau 3<sup>ème</sup>, 158 élèves répartis sur 6 divisions.

La DGH est constitué de 705 HP, 35 HSA et 6IMP soit un total de 740 heures.

Des questionnements se posent. En effet, avoir 5 divisions en 5<sup>ème</sup> conduirait à avoir 30 élèves voire plus dans chaque classe. La possibilité d'ouvrir une 6<sup>ème</sup> division est possible mais ce serait sur nos moyens. De plus, nous pouvons nous interroger sur la poursuite de la LV2 allemand au vu du nombre faible d'élèves. La solution serait de n'ouvrir cette option qu'à la condition d'avoir au moins 12 élèves.

Après examen de la préparation de la rentrée, il s'avère qu'il existe un différentiel entre les besoins de l'établissement et la DGH accordée par la DSDEN. Une période de dialogue va maintenant avoir lieu entre le collège et la DSDEN.

### **Départ de Mme Tardieu à 18 heures 45 (votants : 13)**

Le gouvernement a annoncé des changements pour les collèges : « le choc des savoirs ». Nous sommes en attente des textes d'application. Le Principal précise que compte tenu des incertitudes qui existent encore pour la rentrée, le vote de la ventilation des moyens se fera dans un CA ultérieur.

Le Principal envisage les projections suivantes pour le TRM : suppression d'un poste en lettres classiques, « dégel » d'un poste en anglais.

Les personnels enseignants font lecture d'une motion (ci-jointe). Celle-ci sera signée par l'ensemble des collèges du conseil d'administration (personnels d'enseignement et d'éducation, personnels ATSS et parents d'élèves). Les personnels de direction ne participent pas au vote.

**V10 P10 C0 A0**

### **Banalisation de la journée du mercredi 20 mars 2024**

Il s'agit d'une formation pour l'ensemble des personnels animée par M. Stéphane Gachet, formateur au Centre de ressources sur l'autisme. L'objet de cette formation est la gestion des situations de crise en classe.

V13 P13 C0 A0

### **Banalisation de la journée du mercredi 29 MAI 2024**

Il s'agit pour les élèves de troisième de présenter l'oral blanc du DNB.

Nous allons étudier la possibilité de mettre en place, un accueil des élèves des autres niveaux pourra être mis en place. Une information sera donnée aux familles.

V13 P13 C0 A0

Mme Guglielmi, Conseillère départementale, s'interroge sur les suites du COVID pour les élèves.

Le Principal indique que les l'ensemble des personnels constatent une augmentation des troubles mentaux, des phobies, d'élèves décrocheurs. Plus de passages sont constatés par l'infirmier. Nous avons également de fausses informations qui circulent remettant en cause les propos des enseignants ou le contenu des certains cours. Ces évènements sont révélateurs de la société actuelle.

### **Convention printemps théâtraux 2024**

Mme Ménard indique qu'il s'agit d'un mini festival, pour les 20 élèves de l'atelier théâtre, qui a lieu les 15 et 16 avril 2024. L'adhésion du collège est de 30 euros et pour les élèves de 20 euros (pris en charge par ADAGE).

V13 P13 C0 A0

### **Convention triennale de partenariat 2024-2026 relative aux temps d'animation**

Le principal indique qu'il s'agit d'interventions animateurs d'animateurs du service jeunesse de la ville des Ponts-de-Cé qui interviennent au sein du collège une fois par mois pendant la pause méridienne.

V13 P13 C0 A0

### **Convention triennale de partenariat 2024-2026 relative aux mesures de responsabilisation**

La ville des Ponts de Cé propose un dispositif sanction /responsabilisation aux collégiens, habitant la commune, afin de les aider à prendre conscience de leur faute. Ces élèves sont accueillis, dans le cadre d'une convention tripartite entre la famille, le collège et la ville dans les différents services.

Un contact sera pris avec la mairie de Mûrs-Erigné, lieu d'habitation d'un certain nombre de collégiens, pour un éventuel partenariat de mesure de responsabilisation.

V13 P13 C0 A0

### **Questions diverses**

Une question a été déposée concernant des PV. En effet, des travaux ont été réalisés sur le parking de personnels pour la pose d'ombrières. Un arrêté municipal a été publié concernant les dates de ces travaux. Les personnels se sont garés à proximité du collège sur les trottoirs. Six personnels ont eu une amende de 135 euros. Malgré un recours auprès du service des amendes de Rennes, les PV n'ont pas été annulés.

Juridiquement, le montant de ces amendes ne peut pas être pris sur le budget du collège.

Un contact sera pris avec la mairie pour demander l'annulation de ces PV.

Autre éventualité, la création d'une caisse de solidarité au sein du collège est éventuellement possible.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 19H30.

Prochain Conseil d'Administration le mardi 2 avril 2024.

Le président de séance

G. ERNOULT

La secrétaire de séance

C. PARVEDY

